

## ECTS

Les crédits ECTS traduisent les connaissances et les compétences à acquérir. Ils sont définis à partir du volume de travail requis, du nombre d'heures de cours et des objectifs de formation. Un crédit ECTS correspond à environ 25 à 30 heures de travail. Les études sont organisées en semestres, chacun correspond à 30 crédits ECTS.

- **Diplôme National d'Art (DNA)**, option Art ou Design d'espace: cycle court du cursus, 180 crédits, niveau Bac+3, grade licence.
- **Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)**, option Art ou Design d'espace: cycle long du cursus, 300 crédits, niveau Bac+5, grade master.

ASSIDUITÉ

L'assiduité aux cours, ARC, workshops, ateliers de suivi de projet, ou aux conférences est une des conditions de validation des crédits ECTS. Chaque enseignant relève les absences et interroge la scolarité pour savoir si elles sont justifiées ou non. En cas de retard important ou de retards répétés, l'enseignant peut refuser la présence de l'étudiant-e. Au-delà de 3 absences non-justifiées, une décision d'invalidation du semestre peut être prise. L'assiduité fait partie de l'évaluation du travail. Les règles sont énoncées clairement au début de l'année et au début du premier cours de chacun des enseignant-e-s. Toute absence doit être signalée à l'enseignant-e concerné-e et au/à la coordonnateur-trice. Les justificatifs doivent être déposés au

secrétariat de la scolarité. Les absences récurrentes doivent être signalées à la scolarité et au/à la coordonnateur-trice. En 1<sup>re</sup> année, les étudiant-e-s émargent chaque matin à l'accueil de l'ENSA Dijon. La présence à au moins 4 conférences par semestre est obligatoire pour les étudiant-e-s de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. Des crédits ECTS sont attribués. Conformément aux dispositions nationales, les boursiers non assidus aux cours peuvent perdre le bénéfice de leur bourse.

CONTRAT D'ÉTUDES

Chaque étudiant-e personnalise son parcours par la mise en place de son projet de recherche plastique: par un choix d'ateliers de projet, d'ARCs, de workshops, de rendez-vous individuels avec des enseignant-e-s, de conférences, etc. Ce parcours est formalisé par un contrat d'études que l'étudiant-e complète au début de chaque semestre. Ce document précise tous les cours obligatoires ainsi que tous les cours optionnels et les ARCs que l'étudiant-e choisit et s'engage à suivre. Il doit être déposé au début de chaque semestre au pôle pédagogie. Ce contrat d'études peut indiquer des objectifs personnalisés, en particulier en cas de redoublement. Les changements en cours de semestre sont possibles après accord des enseignant-e-s concerné-e-s, du coordonnateur ou de la coordonnatrice et du directeur des études et de l'international. Le nouveau contrat d'études devra alors être déposé au pôle pédagogie. C'est sur la base du contrat d'études qu'est élaborée la fiche individuelle d'évaluation de chaque étudiant-e (voir *Évaluation*).

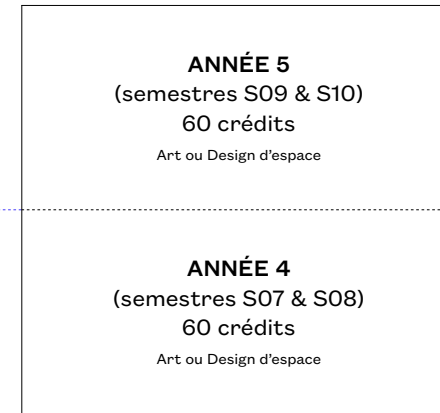
## PROGRESSIVITÉ DES ÉTUDES

**DNSEP**

Bac +5  
(Grade Master)  
300 crédits

**CESAP**

Certificat d'Études  
Supérieures  
d'Arts Plastiques

**DNA**

Bac +3  
(Grade Licence)  
180 crédits

**CEAP**

Certificat d'Études  
d'Arts Plastiques

